

DEMANDE DE BOIS DE CONCESSION

	DEM A À DÉPOSER	ANDE FINANCIERE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX	
PROPRIÉTAIRE DE L'IM Nom - prénom	MEUBLE	:	
Adresse		:	
Propriétaire bourgeois		Ménage bourgeois	
Adresse du bâtiment		:	
Construction		Résidence principale \Box	
Rénovation		Résidence secondaire $\ \square$	Bâtiment agricole \Box
Date d'exécution des tro	ivaux	:	
Date :		Signature :	
À REMPLIR PAR LA BO	URGEOISIE D'OR	SIÈRES	
Demande reçue le		Dossier validé □	refusé 🗆
Date :		Signature :	
3		COMPTE FINAL	
DESCRIPTION ET QUAN	TTRE AU PLUS TAI	RD UNE ANNÉE APRÈS L'EXÉCUTION	
DESCRIPTION ET QUAN Utilisation	TTRE AU PLUS TAI	RD UNE ANNÉE APRÈS L'EXÉCUTION	ON DES TRAVAUX Nombre de m³ de bois
DESCRIPTION ET QUAN	TTRE AU PLUS TAI	RD UNE ANNÉE APRÈS L'EXÉCUTION	
DESCRIPTION ET QUAN Utilisation	TTRE AU PLUS TAI	RD UNE ANNÉE APRÈS L'EXÉCUTION	
Utilisation - Charpente	TTRE AU PLUS TAI	RD UNE ANNÉE APRÈS L'EXÉCUTION	
Utilisation - Charpente - Revêtement extérieur	TTRE AU PLUS TAI	RD UNE ANNÉE APRÈS L'EXÉCUTION	
DESCRIPTION ET QUAN Utilisation - Charpente - Revêtement extérieur - Boiserie intérieure	TTRE AU PLUS TAI	RD UNE ANNÉE APRÈS L'EXÉCUTION STILISÉS Type de bois de pays utilisé	
DESCRIPTION ET QUAN Utilisation - Charpente - Revêtement extérieur - Boiserie intérieure - Total en m³	TTRE AU PLUS TAI	RD UNE ANNÉE APRÈS L'EXÉCUTION STILISÉS Type de bois de pays utilisé	
DESCRIPTION ET QUAN Utilisation - Charpente - Revêtement extérieur - Boiserie intérieure - Total en m³	TTRE AU PLUS TAI	RD UNE ANNÉE APRÈS L'EXÉCUTION STILISÉS Type de bois de pays utilisé	Nombre de m³ de bois
DESCRIPTION ET QUAN Utilisation - Charpente - Revêtement extérieur - Boiserie intérieure - Total en m³ Total en CH	ttre au Plus tal	TILISÉS Type de bois de pays utilisé m³)	Nombre de m³ de bois
DESCRIPTION ET QUAN Utilisation - Charpente - Revêtement extérieur - Boiserie intérieure - Total en m³ Total en CH	TTRE AU PLUS TAI NTITÉ DES BOIS U n (au maximum 30 IF (200 par m³)	TILISÉS Type de bois de pays utilisé m³) Signature :	Nombre de m³ de bois
DESCRIPTION ET QUAN Utilisation - Charpente - Revêtement extérieur - Boiserie intérieure - Total en m³ Total en CH	ttre au Plus tal	TILISÉS Type de bois de pays utilisé m³) Signature :	Nombre de m³ de bois
DESCRIPTION ET QUAN Utilisation - Charpente - Revêtement extérieur - Boiserie intérieure - Total en m³ Total en CH Références bancaires ou Date : À REMPLIR PAR LA BO	ttre au Plus tal	TILISÉS Type de bois de pays utilisé m³) : Signature :	Nombre de m³ de bois



DISPOSITIONS SPÉCIALES ATTRIBUTION DE BOIS DE CONSTRUCTION EN APPLICATION DES ARTICLES 19 ET 20 DU RÈGLEMENT BOURGEOISIAL

ATTRIBUTION

La Bourgeoisie d'Orsières est favorable de fournir du bois de construction sous forme de participation financière en fonction du bois utilisé pour la construction.

AYANTS DROIT

Les propriétaires bourgeois et les ménages bourgeois, domiciliés dans la commune d'Orsières.

CONDITIONS

Affectation

Pour la construction et l'entretien de la résidence principale et secondaire et du bâtiment à usage ou caractère agricole du requérant, sis sur la commune d'Orsières.

Modalités

La demande financière doit être présentée au conseil bourgeoisial avant le début des travaux au moyen d'un formulaire ad hoc.

Le décompte final doit être transmis au plus tard une année après l'exécution du travail au moyen du formulaire ad hoc.

Quantité

Le volume concédé correspondra au bois appliqué, au maximum 30 m³, par logement et ceci pour un laps de temps de 10 ans. Le bois utilisé doit être attesté de provenance locale (triage forestier Orsières, Liddes et Bourg-St-Pierre).

Pour les PPE, la répartition se fera au prorata selon les millièmes de la PPE.

Contrôle

Le contrôle d'application des bois s'effectuera par un membre de la commission bourgeoisiale, accompagné d'un forestier.

Tarif

CHF 200.- le m³ dès 2024 (la date de décision de l'Assemblée primaire marque le début des mesures).

Pour toute situation se rattachant au bois de construction et ne figurant pas dans le présent règlement, la commission bourgeoisiale statuera cas par cas.

Ces dispositions ont été adoptées par le conseil communal le 24 janvier 2024 et approuvées par l'assemblée bourgeoisiale le 19 juin 2024.

Le Président Joachim Rausis La Secrétaire Christelle Darbellay T.